

## NOTE RELATIVE AU DISPOSITIF « ISOLATION A 1 € »

### Isolation à 1 € : gare aux arnaques !

Des aides existent réellement pour bénéficier d'isolation à moindre coût mais des entreprises peu scrupuleuses se servent de ce contexte pour faire du démarchage abusif. De nombreux cas ont récemment été constatés autour des offres d'isolation à 1 €. Les deux postes de travaux d'isolation réalisables à 1€ sont l'isolation des combles perdus\* et du plancher bas (donnant sur vide sanitaire accessible ou sous-sol). Il existe également d'autres dispositifs qui peuvent être plus intéressants en cas de projet de rénovation globale comme les aides de l'ANAH\*, de l'Agglomération\* et le Crédit d'impôt.

\*sous conditions de ressources

### Quels sont les risques ?

Même à 1 €, il est important de veiller à obtenir une prestation de qualité et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, la qualité des produits proposés peut laisser à désirer (isolation thermique trop faible voir quasi inexistante, matériaux non adaptés qui peuvent provoquer des dégâts dans le logement ...).

D'autre part, les entreprises proposant ces offres alléchantes à faible coût pour vous se rémunèrent en récupérant les aides correspondant à vos travaux. Cela peut s'avérer pénalisant si vous souhaitez plus tard reprendre les travaux, car ces aides pourraient alors ne plus vous être accessibles.

### Comment éviter les offres abusives ?

Comment s'y retrouver ? La plupart des offres les moins chères mobilisent l'aide dite « coup de pouce » pour l'isolation. Il est possible de trouver une liste des signataires de la charte coup de pouce agréés sur le site du ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>.

Enfin, un devis doit faire l'objet d'une visite par l'entreprise, n'acceptez pas des offres pour lesquelles personne n'est venu sur place.

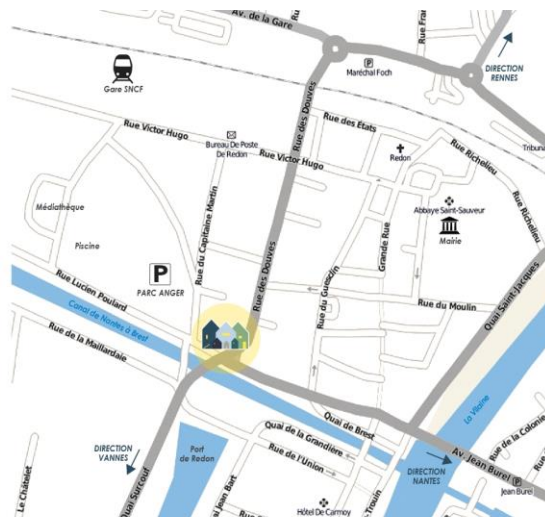
## Prenez le temps de vous renseigner

Avant de signer, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du conseiller énergie (Morgan JEANNES) de la Maison de l'Habitat de Redon Agglomération qui propose une information neutre et gratuite, tant sur les

**Maison de l'Habitat**  
66 rue des Douves - 35600 Redon

**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30  
Stationnement : Parking du Parc Anger  
Tél. : 02 99 72 16 06  
E-mail : dev.urban@cc-pays-redon.fr

Nos Partenaires :



techniques d'isolation que sur les aides financières mobilisables.